

Association des propriétaires des Villas de l'Anse



Communiqué 2025-06 (2025-04-10)

Nouveau bail hydrique pour la Marina 1

Le Domaine hydrique de l'État nous a confirmé la signature du Bail hydrique portant le numéro 2024-216 correspondant à notre Marina 1.

Ce bail est consenti pour une durée d'un (1) an à compter du 1^{er} février 2025. Par la suite, il sera reconduit, d'année en année, aux mêmes conditions, à moins d'avis contraire par les parties. Ce bail pourra être maintenu en vigueur, incluant toutes les reconductions, pour une période maximale de vingt-cinq (25) ans.

Le nouveau bail est disponible dans la section [Marinas et supports à kayaks](#) du site Web de l'Association.

Nous remercions à nouveau les 10 propriétaires riverains qui ont acheminé leur consentement rendant ainsi possible l'octroi de ce nouveau bail.

Le Conseil d'administration